



Signataire : Guy Mettan

Date de dépôt : 13 février 2025

Question écrite urgente

Quelle suite le Conseil d'Etat entend-il donner au futur déménagement de l'actualité RTS à Ecublens ?

Sachant que la RTS s'est lancée dans une opération immobilière et médiatique hasardeuse en voulant déménager ses services Actualités TV (rédaction du TJ, studios et services techniques y relatifs) dans son nouvel immeuble d'Ecublens ; sachant que l'achèvement de cet immeuble connaît des difficultés (dépassement de 40 millions de francs par rapport aux 110 millions prévus au départ) et qu'il est contesté par 40% des journalistes radio et 60% des journalistes TV, ainsi que par les syndicats et par le Conseil d'Etat genevois, dans la mesure où le site de la RTS au quai Ansermet est au bénéfice d'un terrain mis à disposition par l'Etat et que les surfaces de locaux libérées par ces départs ne peuvent pas être affectées à d'autres fins que des activités médiatiques ; sachant que les espaces déjà libérés par la RTS à Genève ont été loués à une société japonaise de communication et marketing qui n'a rien à voir avec les médias et que de vastes surfaces seront prochainement libérées par le départ de l'actualité, le Conseil d'Etat peut-il s'assurer que la convention sur le droit de superficie au bénéfice de la RTS a été et continuera à être bien respectée ?

Accessoirement, le Conseil d'Etat pourrait répondre aux sous-questions suivantes : Quelles mesures a-t-il prises et va-t-il prendre pour que la convention soit respectée ? De quelles surfaces parle-t-on ? Restera-t-il un pôle d'information d'actualité conséquent à Genève ou ne s'agira-t-il que du maintien de quelques postes alibis ? Quelles assurances peut-il obtenir de la RTS pour que la couverture de l'information genevoise soit garantie et non pas diluée dans le vaste gloubi-boulga informationnel que la RTS nous prépare en fusionnant de façon inconsidérée l'info radio et l'info TV à Ecublens ?

Le cas échéant, est-il prêt à dénoncer la convention afin que la RTS ne profite pas de louer des locaux à prix fort à des entreprises ordinaires au détriment des contribuables genevois ? Et, mieux encore, peut-il faire pression sur la RTS pour que, constatant les difficultés pratiques et financières de son projet, elle renonce à déménager l'actualité TV à Ecublens et trouve d'autres solutions pour son bâtiment vaudois ?

Je remercie le Conseil d'Etat du soin et de l'attention qu'il portera à sa réponse à cette question et aux sous-questions subsidiaires.